



Protocole de vente d'une société

Par **hostache_old**, le **28/11/2007** à **14:18**

deux associés signe un protocole de vente avec le cédant d'une entreprise l'un des deux associés se retire sans avoir fait aucune démarche auprès d'organismes financiers pour trouver les fonds requis pour le rachat de ladite entreprise . ne pouvant assumer seul le financement , l'associé restant se retire . à la charge de qui les frais comptable et de constitution du protocole sont ils?